

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 24 juin 2024 présidée par Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 18 juin 2024
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 55*

Etaient présents : M. Jean-Marc VERCHERE, M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, M. Francis GUTEAU (à partir de la DEL-2024-153), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING (jusqu'à la DEL-2024-180), Mme Sophie LEBEAUPIN (jusqu'à la DEL-2024-168), M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2024-153), M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, M. Charles DIERS (à partir de la DEL-2024-173), Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD (jusqu'à la DEL-2024-187), Mme Claire SCHWEITZER (jusqu'à la DEL-2024-152), M. Anthony GUIDAULT

Etaient excusés : Mme Caroline FEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Bénédicte BRETIN, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Christine STEIN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Francis GUTEAU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU jusqu'à la DEL-2024-152

Mme Hélène CRUYPENNING a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA à partir de la DEL-2024-181

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER à partir de la DEL-2024-169

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Simon GIGAN jusqu'à la DEL-2024-152

Mme Bénédicte BRETIN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

M. Benoît CHRISTIAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINÉ

M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. William BOUCHER jusqu'à la DEL-2024-172

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

Mme Christine STEIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie POTOT
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN à partir de la DEL-2024-188
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD à partir de
la DEL-2024-153

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Anne-Marie POTOT



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 juin 2024
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

Référence : **DEL-2024-154**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte administratif 2023 - Approbation

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1612-12 du CGCT), le Conseil Municipal adopte le compte administratif présenté par le Maire et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de vous prononcer sur ce compte administratif 2023, conforme au compte de gestion 2023 transmis par le Trésorier municipal, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2023 accompagnés des taux de réalisation, des niveaux de résultats et de la balance générale,
- Une analyse plus détaillée par section budgétaire (fonctionnement et investissement),
- Un point de situation au 31/12/2023 en matière de dette et de capacité de désendettement.

⇒ BUDGET PRINCIPAL

■ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'année 2023 continue d'être marquée par les hauts niveaux d'inflation générant de fortes tensions sur le budget de la Ville. Comme pour toutes les grandes collectivités, ce contexte économique inédit se reflète dans les résultats de ce compte administratif mais la situation financière reste solide. Ce compte administratif 2023 en témoigne à travers :

- ✓ **Un budget sincère et volontariste dans son exécution : sur les 539 M€ de dépenses et de recettes** prévues lors du BP 2023, plus de 100 % ont pu être mis en œuvre.
- ✓ **Un budget de fonctionnement globalement maîtrisé malgré le contexte inflationniste pour continuer à investir avec :**
 - Une progression des recettes de fonctionnement de + 11,7 M€ (soit + 4,9 %) **sans augmentation des taux de fiscalité** grâce au dynamisme de notre Ville,
 - Une hausse des charges de fonctionnement de + 14,3 M€ (soit + 6,9 %) sous la contrainte de l'inflation (notamment sur l'énergie) et des efforts ciblés sur des dépenses prioritaires (ressources humaines et subvention au CCAS notamment),
 - Une épargne brute de 27,7 M€ en baisse de – 4 M€ par rapport à 2022. Cette épargne permet de rembourser les annuités en capital de la dette (de l'ordre de 12,5 M€ en 2023) et d'autofinancer le volume des investissements à hauteur de 15,2 M€.
- ✓ **Un budget d'investissement volontariste qui a enregistré presque 50 M€ de dépenses dont :**
 - Les nombreux équipements liés au projet de renouvellement urbain (pôle éducatif Haarlem, ludothèque, bibliothèque, transfert des locaux de la direction des bâtiments de la Ville à Monplaisir ...),

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

La rénovation de groupes scolaires (Voltaire, Gérard Philipe) et la végétalisation des cours d'école,

- D'autres équipements et aménagements pour un mieux vivre ensemble dans notre ville (relais mairie des Hauts de Saint Aubin, lancement de la rénovation Médiathèque Toussaint, Rives Vivantes...)

Au final, plus de 60 % des dépenses d'investissement (soient plus de 30 M€) auront été consacrées en 2023 aux priorités de ce mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation).

Après un niveau d'investissement de l'ordre de 60 M€ entre 2020 et 2022, ce volume de 49,9 M€ atteint en 2023 traduit la volonté de tenir les engagements pris devant les angevins et le souci d'adapter les dépenses d'investissement de la collectivité à ses capacités de financement. Il permet en outre de maintenir une forte activité économique sur notre territoire grâce aux travaux entrepris.

- ✓ **Une stratégie d'évolution maîtrisée de l'endettement** : après deux années consécutives de désendettement en 2020 et 2021 (- 3,2 M€ au total), le CA 2023 constate une progression de l'encours de dette de 15,5 M€ et **une capacité de désendettement qui se situe à 7,5 ans hors cessions (6,5 ans avec cessions)**. Ce ratio reste loin du niveau prudentiel de 12 ans fixé par l'Etat.

Malgré le contexte inflationniste, ces différents résultats sont donc le fruit de la stratégie financière bâtie ces dernières années pour préserver l'épargne afin de financer les investissements structurants de notre territoire **sans augmenter les impôts.**

■ LES NIVEAUX DE RÉALISATION DU BUDGET 2023

L'écart entre le montant des crédits votés au BP 2023 et celui constaté au CA 2023 est un des indicateurs permettant de mesurer la sincérité de la prévision budgétaire et la qualité de son exécution. Ce taux de réalisation global de plus de 100 % avec 105,1% (total des dépenses et des recettes) permet de confirmer, malgré un environnement complexe et mouvant, **une exécution budgétaire particulièrement respectueuse du principe de sincérité.**

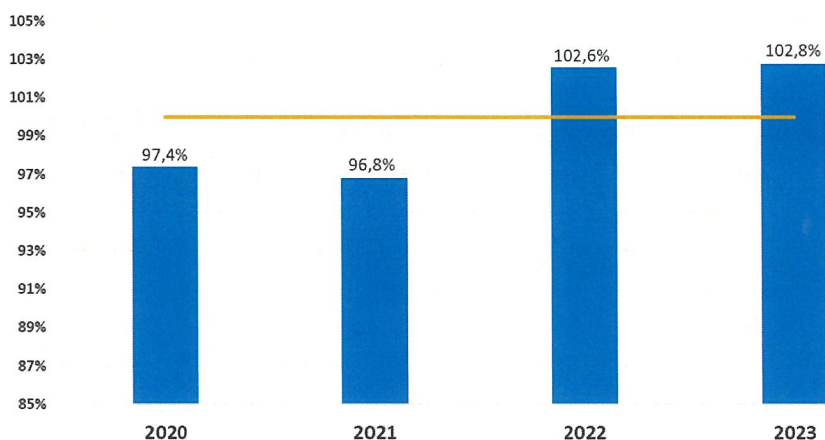
	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation en %
Fonctionnement			
Recettes (hors cessions)	238,9	248,0	103,8%
Dépenses (hors frais financiers et CRFIP)	215,0	221,0	102,8%
Investissement			
Recettes (hors épargne nette et cessions)	34,6	47,5	137,4%
Dépenses (hors dette)	50,4	49,9	98,9%
Total recettes et dépenses	538,9	566,4	105,1%

Mouvements réels hors OCLT en M€

En complément de ces éléments pour 2023, il vous est présenté un zoom sur l'historique de la prévision des dépenses de fonctionnement depuis 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024 N° 5 (dans l'ordre du jour)

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (Hors frais financiers et CRFIP) Comparatif entre Budget Primitif voté et Compte Administratif



Le taux de réalisation de 102,8 % en 2023 se justifie notamment par un ajustement d'environ 10 M€ de crédits (notamment sur les ressources humaines et la subvention apportée au CCAS) inscrits en DM 2 2023. Ce montant non prévisible au BP 2023 correspond à l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % acté le 1^{er} juillet 2023 et au soutien apporté aux EHPAD confrontés aux effets inflationnistes sur leurs charges de fonctionnement.

■ UNE ÉPARGNE 2023 PRÉSERVÉE MALGRÉ LE CONTEXTE D'INFLATION

Lors du dernier mandat, particulièrement riche en évolutions (*baisse drastique de Dotation Globale de Fonctionnement imposée par l'Etat entre 2014 et 2017, passage en Communauté Urbaine en 2015, crise sanitaire liée au COVID-19, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, revalorisation du point d'indice dans la fonction publique...*), **l'épargne brute a retrouvé une dynamique positive entre 2017 et 2021. La forte inflation constatée en 2022 et 2023 a interrompue cette tendance et positionne l'épargne brute 2023 (avec cessions) à 27,7 M€.** Ce solde est important pour garantir les capacités d'action de la collectivité à moyen terme.

Evolution de l'épargne brute selon méthodologie retenue
(avec ou hors cession) en M€ sur la période 2014-2023



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

LES RÉSULTATS 2023

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 en M€	Variation 2022/2023 en %
Fonctionnement						
Recettes	227,7	231,7	240,5	252,2	11,7	4,9%
Dépenses (hors frais financiers et hors CRFIP)	196,4	197,6	207,0	221,3	14,3	6,9%
Epargne						
Epargne de gestion	31,3	34,1	33,5	30,9	-2,6	-8%
Frais financiers (hors ICNE)	2,0	2,0	1,7	3,2	153%	90%
Epargne Brute	29,3	32,2	31,8	27,7	-4,1	-13%
Amortissement du capital (Hors OCLT)	10,7	11,5	11,9	12,5	0,6	5,1%
Epargne nette	18,6	20,7	19,9	15,2	-4,7	-24%
Investissement						
Dépenses (Hors dette)	61,1	60,4	59,2	49,9	-9,3	-15,7%
Recettes	59,1	62,5	62,2	65,6	3,4	5,5%
Solde investissement	-1,9	2,1	3,0	15,7	12,7	426,1%
Résultat exercice	16,7	22,8	22,9	30,9	8,0	34,8%
Résultat de clôture après reports	9,7	4,2	0,8	11,7	10,9	

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023 se présente de façon synthétique comme suit :

FONCTIONNEMENT						
RECETTES			CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Impôts et taxes			146 176	155 053	8 877	6,1%
Dont taxe foncière et Taxe d'habitation			114 895	126 077	11 182	9,7%
Dont Attribution de Compensation et DSC			14 465	13 797	-668	-4,6%
Dont taxe additionnelle aux droits de mutation			10 345	7 403	-2 942	-28,4%
Dont autres taxes			6 470	7 776	1 306	20,2%
Dotations subventions et participations			66 213	66 283	70	0,1%
Dont DGF			52 460	52 885	425	0,8%
Dont Dotation Politique de la Ville			4 158	3 234	-924	-22,2%
Dont autres dotations			9 595	10 164	569	5,9%
Produits des services			15 754	18 793	3 039	19,3%
Produits financiers			530	531	1	0,2%
Produits exceptionnels (Cessions)			6 830	5 760	-1 070	-15,7%
Autres recettes de fonctionnement			5 010	5 790	780	15,6%
TOTAL			240 513	252 211	11 697	4,9%

DEPENSES						
			CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Dépenses de Personnel			118 053	126 629	8 576	7,3%
Subventions et participations			41 719	42 449	730	1,8%
Subventions et participations			25 398	25 464	66	0,3%
CCAS			14 219	16 419	2 200	15,5%
Angers Nantes Opéra et autres			2 102	566	-1 536	
Autres dépenses de fonctionnement			47 241	52 236	4 995	10,6%
TOTAL			207 013	221 314	14 301	6,9%
Epargne de Gestion			33 500	30 897	-2 604	-7,8%
Frais financiers (hors ICNE)			1 727	3 231	1 504	87,1%
Epargne Brute			31 773	27 665	-4 108	-12,9%
Amortissement du capital (hors OCLT)			11 876	12 511	635	5,3%
Epargne nette			19 897	15 154	-4 743	-23,8%

INVESTISSEMENT						
RECETTES			CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Epargne nette			19 897	15 154	-4 743	-23,8%
Dotations, fonds divers et autre			8 221	9 148	927	11,3%
Dont FCTVA			7 333	8 039	706	9,6%
Subventions et autres			9 048	8 857	-191	-2,1%
Gestion déléguée			119	1 531	1 412	1184,9%
Emprunt			18 000	28 000	10 000	55,6%
TOTAL			55 286	62 691	7 406	13,4%

DEPENSES						
			CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Dépenses et subventions d'équipement			58 143	49 791	-8 352	-14,4%
Gestion déléguée			1 050	86	-964	-91,8%
TOTAL			59 193	49 877	-9 316	-15,7%

NB : Mouvements réels hors OCLT en k€

Comme lors de la présentation du Budget Primitif 2023, certains chiffres bruts de ce CA 2023 ont été complétés par un certain nombre de retraitements comptables (écritures d'ordre, emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, ...).

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE DE 4,9 %

RECETTES	2022	2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Impôts et taxes	146 176	155 053	8 877	6,1%
Dotations subventions et participations	66 213	66 283	70	0,1%
Autres recettes de fonctionnement	28 125	30 875	2 750	9,8%
TOTAL	240 514	252 211	11 697	4,9%

Point méthodologique : Compte tenu de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) et d'autres décisions fiscales de l'Etat depuis 2021, les allocations compensatrices (qui sont des dotations) ont été intégrées dans la rubrique « impôts et taxes » pour faciliter la lecture entre 2022 et 2023 dans les différents tableaux de ce rapport.



Dans un contexte de réformes importantes (suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, révision des bases locatives des locaux industriels...), le montant des recettes de fonctionnement continue leur progression et passe ainsi **de 240,5 M€ en 2022 à 252,2 M€ en 2023** (soit + 4,9 %).

Cette évolution observée entre 2022 et 2023 s'explique principalement par le dynamisme des bases fiscales et par la hausse des produits issus de l'activité des services.

En analysant dans le détail ces 3 grands postes budgétaires, il ressort les éléments suivants :

IMPOTS ET TAXES

RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Impôts et taxes	146 176	155 053	8 877	6,1%
<i>Dont taxe foncière et taxe d'habitation</i>	114 895	126 077	11 182	9,7%
<i>Dont attribution de compensation et DSC</i>	14 465	13 797	-668	-4,6%
<i>Dont taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	10 345	7 403	-2 942	-28,4%
<i>Dont autres taxes</i>	6 470	7 776	1 306	20,2%

❖ 126,1 M€ DE TAXES FONCIERES ET DE TAXE D'HABITATION

Le produit fiscal entre 2022 et 2023 augmente de + 11,2 M€ et passe ainsi de 114,8 à 126,1 M€.

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, l'évolution globale des produits fiscaux de + 9,8 % est liée à la revalorisation des valeurs locatives décidée par le Parlement en 2023 (+7,1 %) et à un produit exceptionnel de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (lié aux difficultés de mise en œuvre par l'Etat du module Gestion de Mes Biens Immobiliers).

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

Ce maintien des taux de fiscalité pour la Ville d'Angers est à signaler dans un contexte d'inflation élevée où la moitié des collectivités de + 100 000 habitants ont fait le choix d'augmenter entre 2022 et 2023 leurs taux d'imposition (comme Nantes, Grenoble, Bordeaux, Tours...).

En 2023, les recettes générées par la fiscalité ménages augmentent sur la taxe sur le foncier bâti et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Produit Fiscal en K€	CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	Evolution en %
Taxe sur le Foncier Bâti *(dont taux départemental en 2022)	106 044	114 355	8 312	7,8%
Coefficient Correcteur *	6 689	7 117	428	6,4%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	1 910	4 414	2 505	131,1%
Taxe Foncier Non Bâti	191	190	-1	-0,6%
Total Produit Fiscal	114 834	126 077	11 243	9,8%

* Impacts de la réforme de la taxe d'habitation et allocations compensatrices intégrées

❖ 13,8 M€ D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DE DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Ce poste budgétaire diminue sensiblement de – 0,7 M€ par rapport à 2022 pour atteindre 13,8 M€ en 2023.

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par Angers Loire Métropole atteint 7,3 M€ en 2023 contre 8,1 M€ au CA 2022. Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre à l'occasion de la prise en gestion directe de la compétence voirie et eaux pluviales et lors des transferts réalisés au 1^{er} janvier 2023 vers Angers Loire Métropole (Lac de Maine et Angers Nantes Opéra). Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire s'élève à 6,5 M€ en 2023, en progression de + 0,1 M€ comparativement à 2022. Cette évolution décline les orientations du pacte financier et fiscal adopté par Angers Loire Métropole en 2022.

❖ 15,2 M€ DE DROITS DE MUTATION ET D'AUTRES TAXES

Le chapitre budgétaire « Impôts et taxes » représente un montant global de 155,1 M€. Ce chapitre comprend en plus des 126,1 M€ de produit fiscal et des 13,8 M€ de dotations d'Agglomération précédemment évoqués, 15,2 M€ d'autres taxes (en baisse d'environ – 10 % par rapport à 2022).

Ces recettes sont constituées principalement :

- ✓ **du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation** pour 7,4 M€, contre 10,4 en 2022, qui traduit un ralentissement des transactions immobilières
- ✓ **de la taxe sur la consommation finale d'électricité** pour 3,4 M€ contre 2,4 en 2022,
- ✓ **du FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) stable à 2,6 M€,
- ✓ **des droits de place** stables pour un montant de 0,4 M€.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

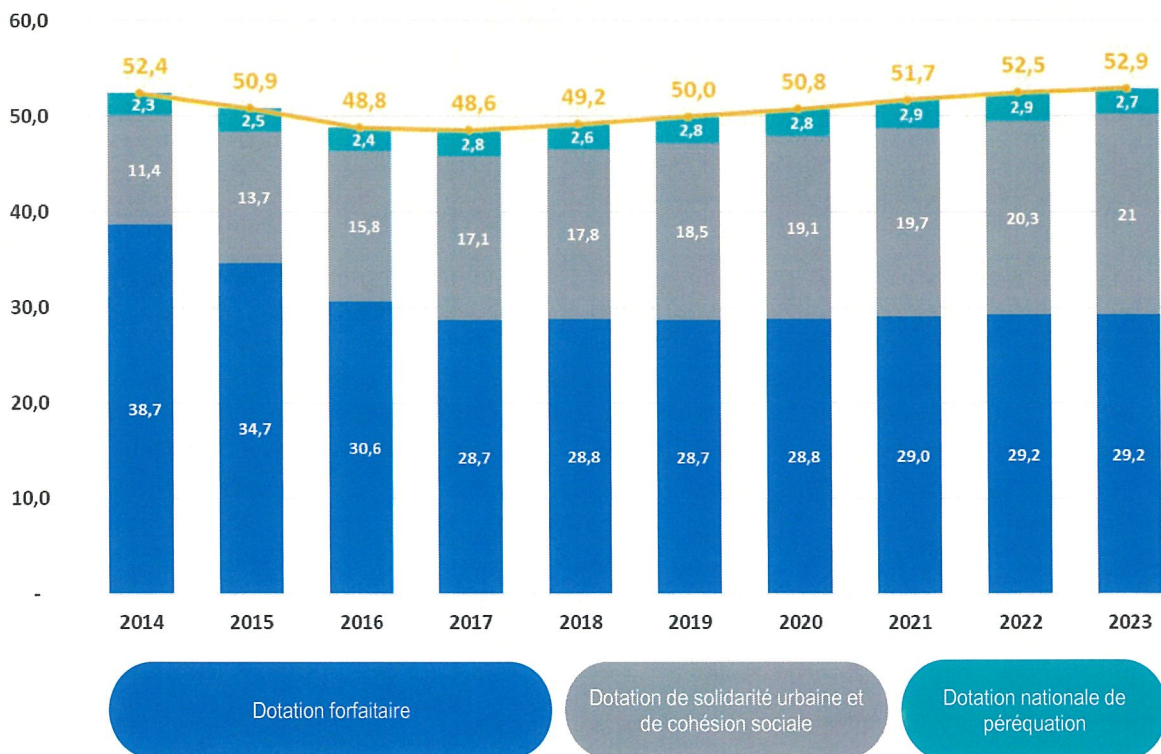
RECETTES	CA 2022	CA 2023	Evolution en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Dotations subventions et participations	66 213	66 283	70	0,1%
<i>Dont Dotation Globale de Fonctionnement</i>	52 460	52 885	425	0,8%
<i>Dont Dotation Politique de la Ville</i>	4 158	3 234	-924	-22,2%
<i>Dont autres dotations</i>	9 595	10 164	569	5,9%

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

52,8 M€ DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP)

La DGF versée à la Ville par l'Etat était en baisse continue depuis 2014. Elle est en légère augmentation depuis 2018 principalement du fait de la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Evolution de la DGF depuis 2014



Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été entre 2014 et 2017 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. **La baisse cumulée de 25 M€ entre 2014 et 2020** continue de peser sur notre DGF actuelle.

❖ **13,4 M€ D'AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Le chapitre 74 « Dotations et participations » représente 66,3 M€ et enregistre, en plus des 52,8 M€ de DGF, 13,4 M€ d'autres recettes de fonctionnement dont :

- ✓ **la dotation politique de la Ville pour 3,2 M€** (soit une baisse des encaissements de - 0,9 M€ par rapport à 2022). Cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville comme le versement du solde pour la construction de la maison de quartier et de l'accueil de loisirs des Hauts de Saint Aubin (0,8 M€ perçus en 2023), les travaux de réhabilitation sur les Groupes Scolaires Gérard Philipe et Voltaire (2,1 M€) ou encore les travaux d'extension sur la cité éducative Nelson Mandela (0,3 M€)
- ✓ **les participations de la CAF à près de 6 M€** pour la petite enfance et les accueils de loisirs
- ✓ **la dotation générale de décentralisation** stable à 0,9 M€ par rapport au CA 2022 et **le fonds de soutien** pour les Temps d'Accueil Périscolaire d'un montant de 0,8 M€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS DES SERVICES / PRODUITS FINANCIERS / PRODUITS EXCEPTIONNELS)

RECETTES	CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Autres recettes de fonctionnement	28 124	30 874	2 750	9,8%
Produits des services	15 754	18 793	3 039	19,3%
Produit de gestion courante	5 010	5 790	780	15,6%
Produits financiers	530	531	1	0,2%
Produits des cessions et produits exceptionnels	6 830	5 760	-1 070	-15,7%

❖ **PRODUITS DES SERVICES : 18,8 M€**

Ce poste budgétaire est constitué de recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus (principalement via des redevances ou des remboursements de frais par des tiers). Ces produits affichent une hausse de + 19,3 % entre 2022 et 2023.

Pour la partie redevances (liées aux services à caractère culturel, sportif ou social), le montant de 10,8 M€ est stable par rapport l'année passée. Cette tendance signifie le retour à la normale pour la fréquentation de nos équipements après deux exercices impactés par le Covid. Le tableau ci-dessous illustre ces éléments :

REDEVANCES PAR POLITIQUE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation en K€ 2022 / 2023	% CA 2022 / CA 2023
Stationnement payant sur voirie	5 050	3 864	4 342	5 207	4 705	-502	-10%
Redevances et droits des services à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire ...)	2 564	1 477	1 641	2 598	2 551	-47	-2%
Redevances et droits des services à caractère social (Crèches, accueils de loisirs, garderie ...)	2 247	1 701	1 985	2 136	2 473	337	16%
Redevances et droits des services à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèques ...)	756	574	435	766	1 069	304	40%
Total	10 617	7 616	8 403	10 707	10 799	92	1%

Concernant les remboursements de frais opérés par des tiers à la Ville, ils progressent de 2,9 M€ entre 2022 et 2023 principalement du fait de remboursements exceptionnels de taxes foncières (liées au transfert à Angers Loire Métropole de parcs et aires de stationnement fin 2015) et de frais d'entretien de véhicules.

❖ **PRODUITS DE GESTION COURANTE : 5,8 M€**

Les chapitres 75 « Autres produits de gestion courante » et 013 « Atténuation de charges » enregistrent 5,8 M€ de recettes avec notamment les loyers perçus par la Ville pour 3,7 M€. Pour les atténuations de charge (majoritairement constituées de remboursement de charges sociales – part agents pour les chèques déjeuners), on enregistre 1,7 M€ contre 1,8 M€ en 2022.

❖ **PRODUITS FINANCIERS : 0,5 M€**

Le chapitre 76 « Produits financiers » représente 0,5 M€ de recettes et correspond aux produits des participations de la collectivité dans diverses structures.

❖ **RECETTES DE CESSIONS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS : 5,8 M€**

Le chapitre 77 « recettes de cessions et produits exceptionnels » comprend à la fois le produit issu des indemnités d'assurance (avec notamment 0,6 M€ de remboursement suite au contentieux sur Aqua Vita) et les opérations de cessions d'actifs. En 2022, le volume des produits de cessions était de 5,6 M€. **En 2023, les recettes de cessions atteignent 4,2 M€.** Les ventes immobilières les plus significatives en montant concernent l'ancien presbytère situé 2 rue Saint Joseph pour 1,4 M€, un ensemble immobilier en vue de la réalisation du projet CLIMAX pour 1 M€ et différents biens localisés rue de Frémur vendues pour un montant global de 0,7 M€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

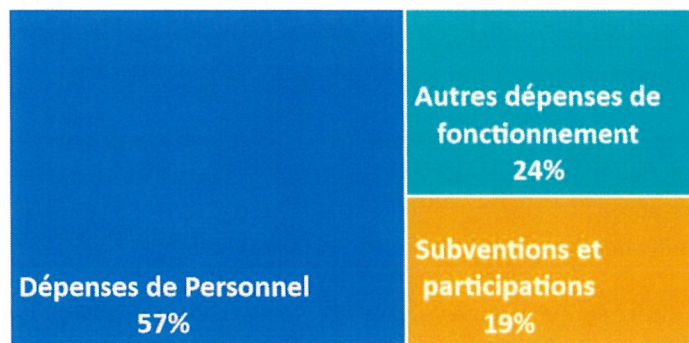
Le montant de ces cessions est conforme au plan stratégique immobilier mis en place par la collectivité.

A noter par ailleurs, la cession d'une partie des actions pour un montant de 0,5 M€ de la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole suite au transfert des équipements du Centre des Congrès et du Parc des Expositions intervenu le 1^{er} janvier 2024 vers la Communauté Urbaine.

■ **DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE**

Hors intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de + 6,9 %.

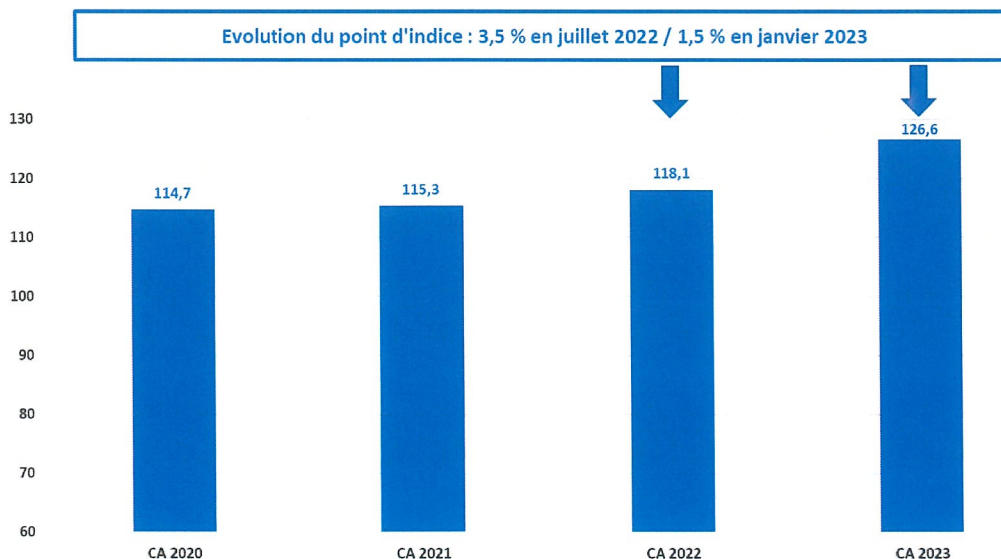
DEPENSES	CA 2022	CA 2023	%	
			Variation en K€ 2022 / 2023	CA 2022 / CA 2023
Dépenses de Personnel	118 053	126 629	8 576	7,3%
Subventions et participations	41 719	42 449	730	1,8%
<i>Autres subventions et participations</i>	25 398	25 464	66	0,3%
CCAS	14 219	16 419	2 200	15,5%
<i>Angers Nantes Opéra et autres</i>	2 102	566	-1 536	-73,1%
Autres dépenses de fonctionnement	47 231	52 236	5 005	10,6%
TOTAL	207 003	221 314	14 311	6,9%



❖ **DES DEPENSES DE PERSONNEL EN PROGRESSION**

Les **dépenses de ressources humaines** atteignent 126,6 M€ en 2023 soit + 7,3 % par rapport au CA 2022. Vous trouverez ci-dessous l'historique associé à ce poste budgétaire depuis 2020.

Evolution des budgets ressources humaines depuis 2020 en M€



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

L'évolution entre les années 2022 et 2023 de 7,3 % (soit + 8,6 M€) est principalement liée aux éléments suivants :

- + 3,7 % liés à l'impact des **mesures réglementaires nationales avec effet sur la rémunération** (effets des hausses du point d'indice en juillet 2022 et juillet 2023, attribution de points supplémentaires pour les premiers échelons des grades de la catégorie, augmentation du SMIC...) et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- + 3,6 % liés **aux avancements de grade, à l'attribution d'une prime exceptionnelle**, à l'attribution élargie des chèques déjeuner et hausse de la participation employeur, à l'augmentation de la participation employeur pour la mutuelle et la Prévoyance, et à l'impact du **projet Education / Petite Enfance en année pleine** (hausse des effectifs d'ATSEM, titularisation importante de contractuels et hausse des régimes indemnitaires notamment).

❖ **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN HAUSSE : 42,4 M€**

Pour 2023, les subventions et participations de fonctionnement se situent à 42,4 M€. Ce niveau continue de positionner Angers au plus haut des communes de notre strate.

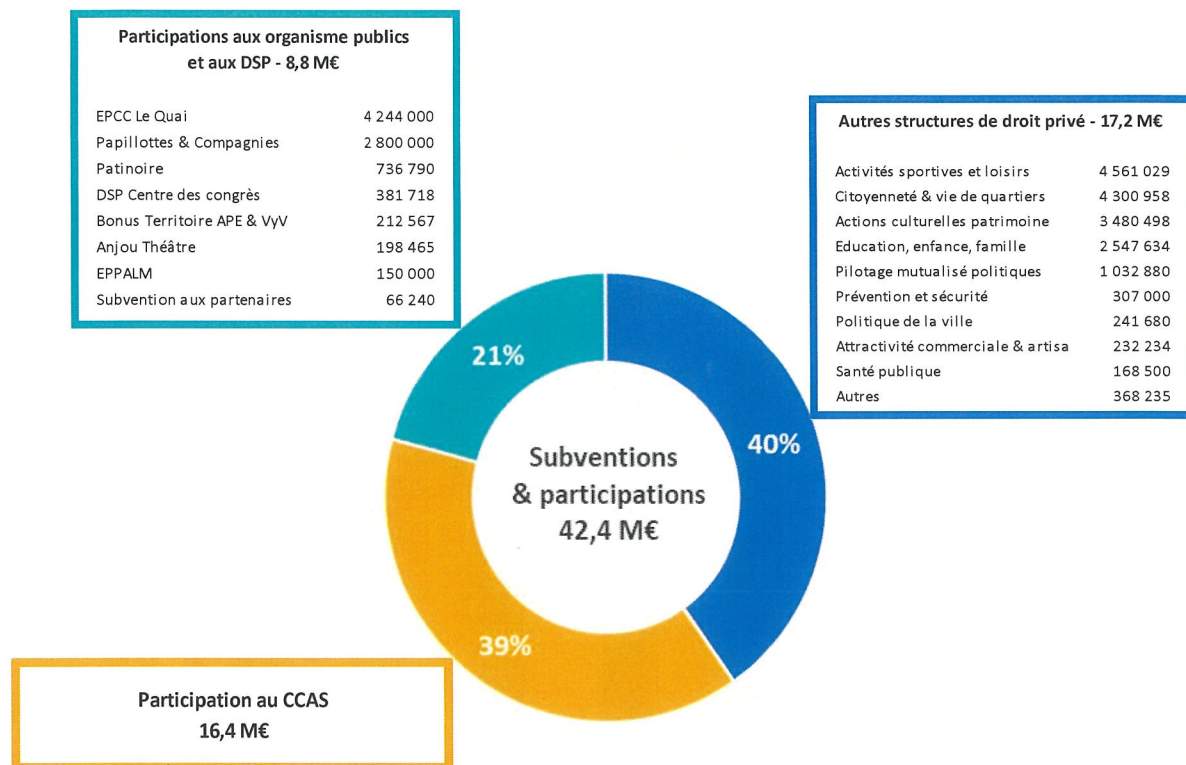
En terme d'évolution entre 2022 et 2023, les subventions et participations de fonctionnement passent de 41,7 M€ à 42,4 M€ soit une augmentation de + 0,7 M€ (soit + 1,8 %). Cette situation comptable recouvre des explications de nature différente :

- une forte hausse de la subvention de fonctionnement au CCAS (+ 15,5 % soit + 2,2 M€ par rapport à 2022),
- une baisse d'1 M€ de la subvention versée par la Ville à Angers Nantes Opéra suite à son transfert vers Angers Loire Métropole et une diminution de - 0,2 M€ de la subvention à Terra Botanica.

Les données extraites de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL) font état d'un montant de subventions de fonctionnement aux associations et aux structures de droit privé (hors CCAS) de 129,3 € / habitant contre 86,8 € / habitant pour les communes de + 100 000 habitants en 2022. **Les subventions de fonctionnement de la Ville d'Angers (en € par habitant) allouées aux organismes de droit privé sont donc supérieures de 49 % à la moyenne des communes de la même strate.**

A titre de complément, vous trouverez ci-après la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)



❖ **DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES IMPACTÉS PAR L'INFLATION**

Les dépenses de fonctionnement des services se situent à **52,2 M€** et augmentent de **+ 5 M€** et de **+ 10,6 % par rapport à 2022**. Ce poste budgétaire est composé pour plus de **47 M€** (soit environ 90 % du total) des dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » qui regroupe notamment les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestation de service nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.

Entre 2022 et 2023, les évolutions observées s'expliquent principalement par :

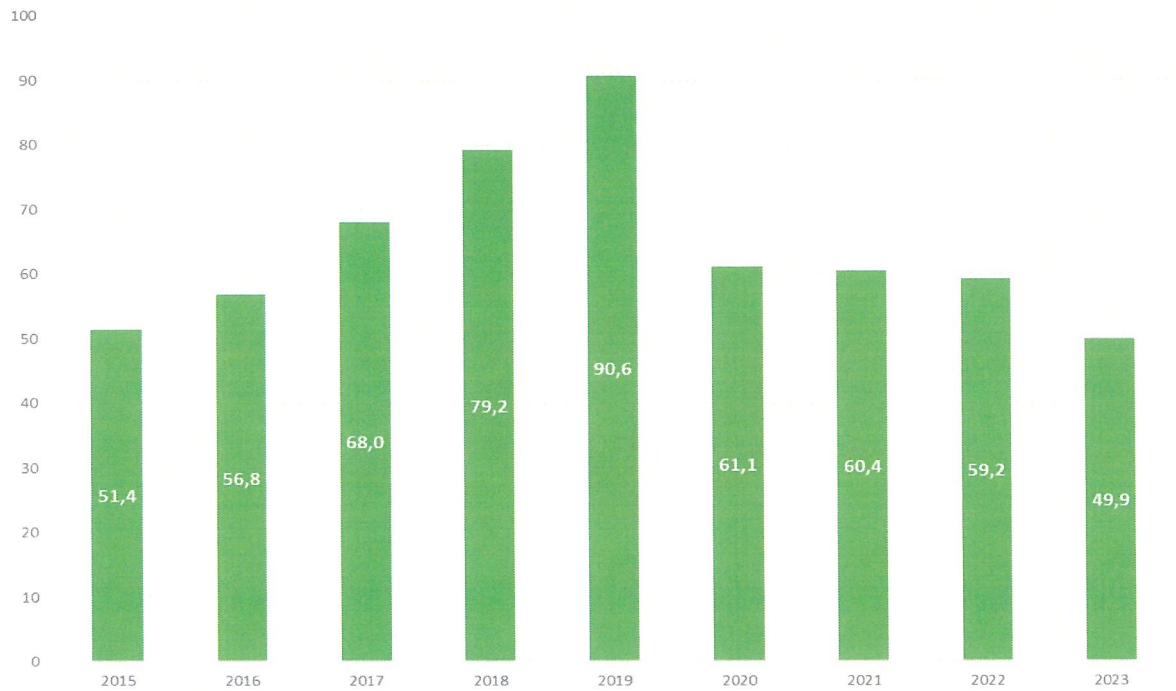
- Des **régularisations de taxe foncière** sur les parcs de stationnement : **+ 1,4 M€** (compensées par des recettes d'ALM suite au transfert de compétence),
- L'augmentation des frais d'énergie, d'eau et de carburants (+ 1,1 M€ par rapport à 2022). Cette progression mesurée marque les efforts collectifs réalisés au sein de la collectivité notamment à travers les actions de sobriété mises en place en 2023 et les années précédentes.
- Une hausse des coûts de **prestations d'entretien des espaces paysagers** et de **nettoyage des bâtiments** (indice de révision des marchés notamment) : **+ 0,9 M€**

Au global, ces « charges à caractère générale » connaissent une croissance significative depuis 2021 du fait de l'inflation. A titre d'illustration, les dépenses d'énergie ont ainsi subi une augmentation de plus de 80 % (pour atteindre 7,3 M€ en 2023), les frais de maintenance (+ 33 %), les prestations de nettoyage des locaux (+ 19 %) ou encore les fournitures administratives et d'entretien (+ 9 %).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECENTRÉES SUR NOS PRIORITÉS

Evolution des dépenses d'investissement entre 2015 et 2023 en M€



Les dépenses d'investissement atteignent en 2023 **49,9 M€** ; ce niveau d'investissement reste comparable à celui de la moyenne des collectivités de notre strate (50 M€ en 2022 pour les communes de + 100 000 habitants selon les données de l'OFGL).

Une présentation plus détaillée des principales opérations 2023 vient illustrer ces éléments en distinguant :

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

- ✓ Les principales dépenses portées dans le cadre des politiques publiques d'intervention :

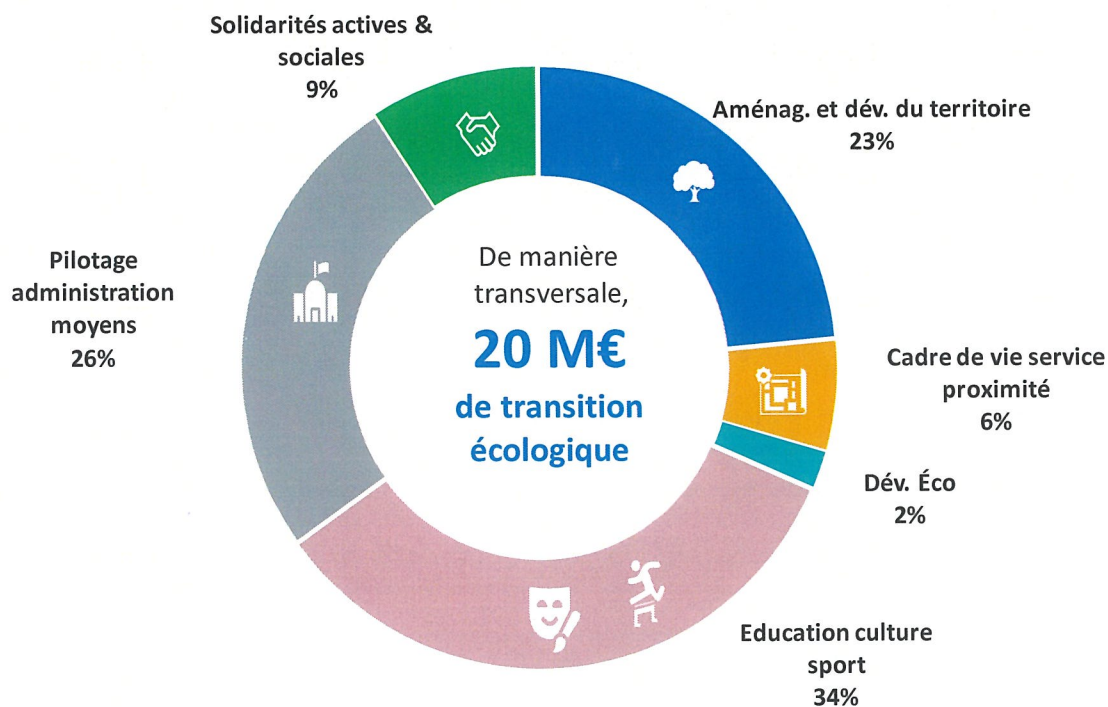
PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Montant CA 2023
Renouvellement Urbain :	6 584 668
<i>Dont pôle éducatif Haarlem</i>	1 917 100
<i>Dont remise d'ouvrage Belle Beille</i>	1 700 000
<i>Dont Groupe scolaire Voltaire</i>	1 547 937
Groupe Scolaire Gérard Philipe	3 748 386
Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) :	3 556 276
Roseraie / Saint Serge / Thiers Boisnet	
Angers Rives Vivantes	3 170 853
Maison de Quartier des Hauts de Saint Aubin	2 984 406
Actions spécifiques sur le Végétal	1 782 025
Territoire Intelligent	1 764 104
Acquisition de terrains	1 628 659
Médiathèque Toussaint	1 191 024
Piscines	1 157 444
Bibliothèque municipale	808 957
Relais Mairie	733 211
Restaurant Promenade de reculée	715 847
Nouvelle Scène Musique Actuelle	616 209
Budget Participatif	526 343
Coeur de Maine	428 991
Salles de sports	408 860
La Baumette - Contentieux Court Central	400 841
Aménagement écoles : Santé climat / Végétalisation	370 713
Parcs et jardins - Matériel	332 171
Théâtres	280 925
Edifices Cultuels	270 424
Gymnase du Haras	219 981
Abbaye du Ronceray	205 804
Accueil de loisirs	201 230
Autres opérations d'investissement	5 453 135
TOTAL	39 541 488

- ✓ Les moyens associés au pilotage des politiques publiques :

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES	Montant CA 2023
Gros entretien et Grosses réparations des Bâtiments	7 963 222
Moyens informatiques	1 140 240
Acquisition de véhicules et engins	1 232 520
TOTAL	10 335 982

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

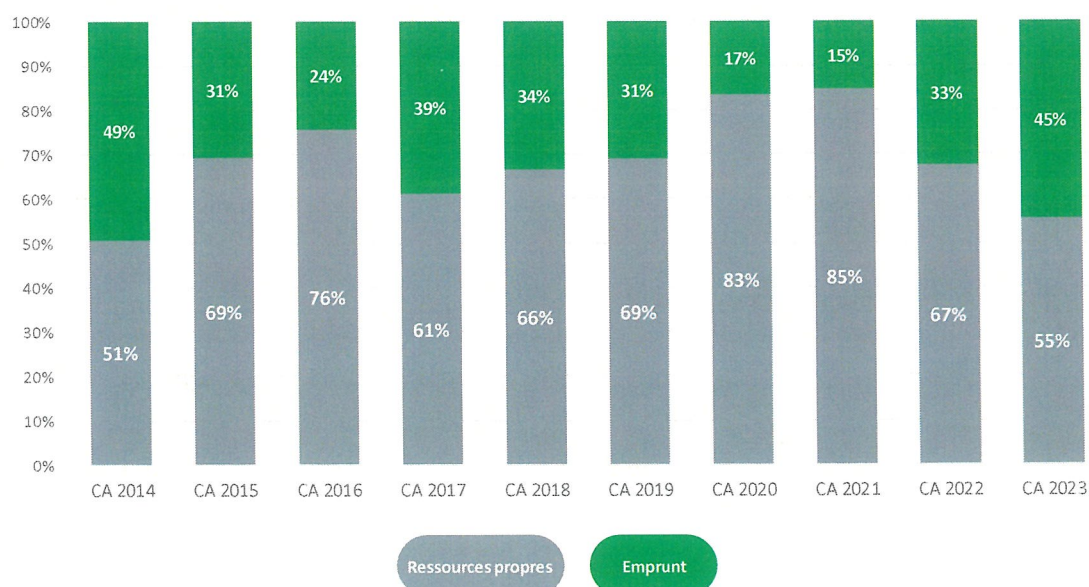
Investissements 2023 par politique



■ DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVÉES

Conformément à notre stratégie financière annoncée lors des différents débats d'orientation budgétaire et budgets primitifs, la structure de financement de nos investissements s'adapte au rythme des dépenses à financer, au niveau annuel de l'épargne dégagée et aux conditions des marchés financiers. Cette stratégie nous a permis de conserver **une structure de financement de l'investissement équilibrée en 2023** qui peut se résumer à 55 % de ressources propres et 45% de recours à l'emprunt.

Structure des investissements de 2014 à 2023



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

❖ **FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 8,8 M€**

Le fonds de compensation de la TVA passe de 7,3 M€ à 8 M€ compte tenu d'un niveau de dépenses éligibles 2022 supérieur à celui de 2021.

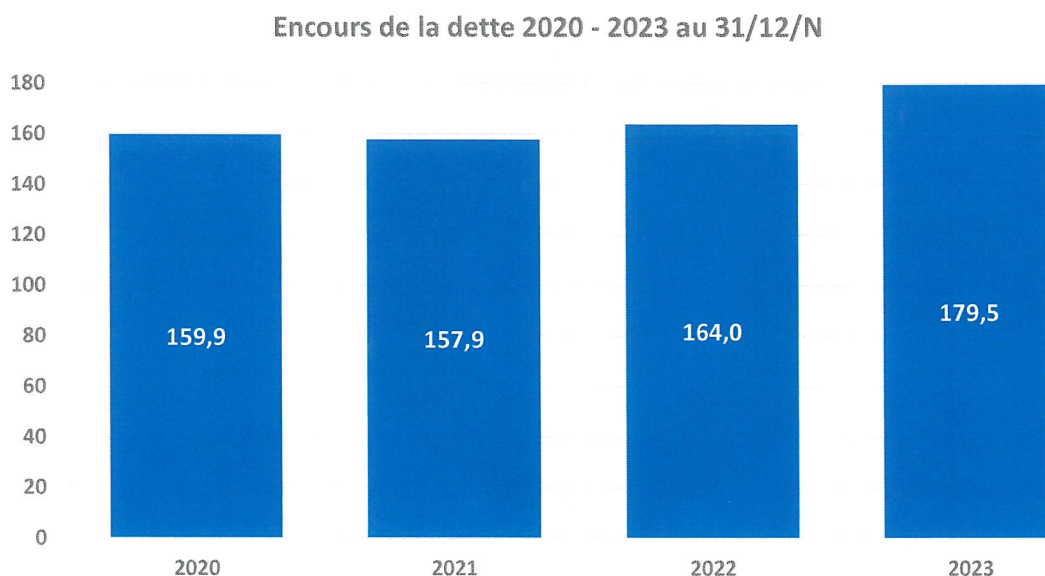
❖ **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 8,8 M€**

En 2023, les principales subventions reçues concernent la rénovation des bibliothèques, Toussaint, Monplaisir, Hauts de Saint Aubin pour 3,6 M€, la participation du FEDER pour l'opération d'aménagement Angers Cœur de Maine (0,5 M€), le solde de la subvention pour le gymnase de Monplaisir (0,4 M€ par l'ANRU), les acomptes de subvention pour la réhabilitation du Groupe Scolaire (GS) Voltaire par l'ANRU, la DSIL et le Fonds Vert ou encore le solde de la subvention du FEDER pour le GS Pierre et Marie Curie.

■ **DETTE : UNE EVOLUTION DE L'ENCOURS MAÎTRISÉE**

Un endettement supplémentaire au CA 2023 de + 15,5 M€ est constaté par rapport à 2022. Depuis 2020, la dette aura augmenté de seulement 19,6 M€ pour un volume d'investissements de 230 M€ entre 2020 et 2023. **Autrement dit, 1 M€ de dette supplémentaire a permis de financer environ 12 M€ d'investissements sur le territoire d'Angers.**

❖ **EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE 2020 - 2024**



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.

Cet indicateur d'encours de dette ne peut être regardé seul. La dette permet de financer des investissements (et uniquement des investissements pour les collectivités locales).

Sur une période plus longue et en moyenne, les investissements de la période 2010-2014 ont été financés à 26 % par de la dette supplémentaire et ceux de la période 2015-2023 à 16 %.

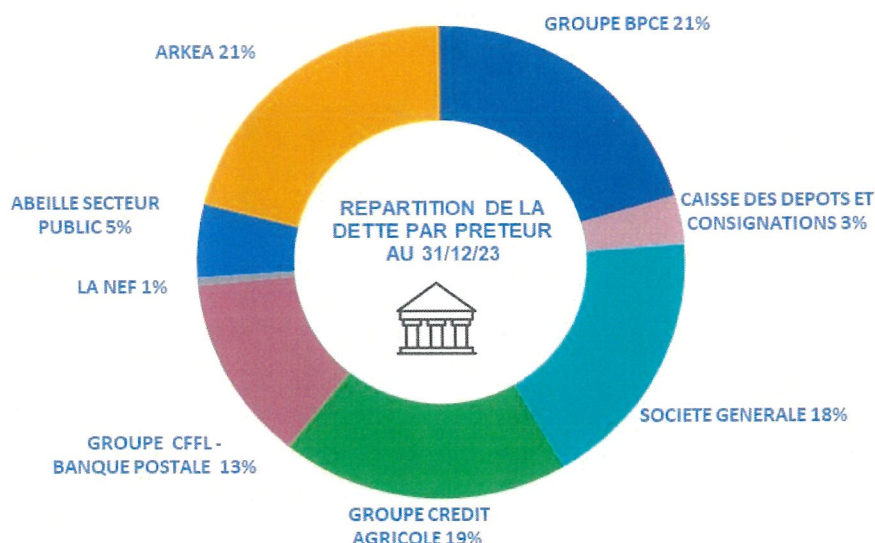
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUI 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

Variation de l'encours de dette par année depuis 2010



REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR AU 31/12/2023

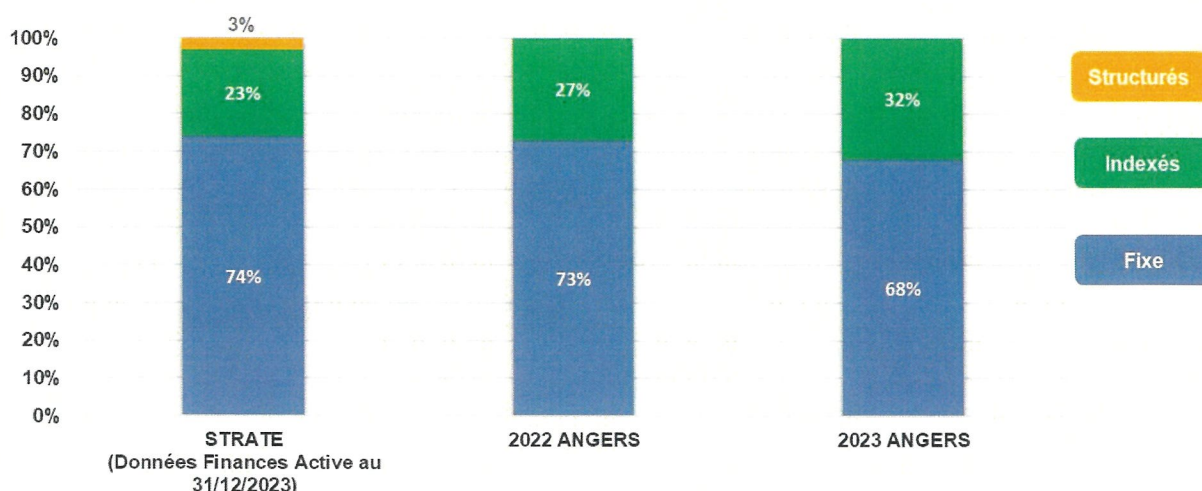
La dette de la Ville est diversifiée auprès de quatre principaux établissements bancaires que sont Arkéa, le groupe BPCE, la Société Générale et le groupe Crédit Agricole. Au cours de l'année 2023, deux nouveaux prêteurs ont intégré notre panel : la NEF et Abeille Secteur Public (via un emprunt obligataire).



❖ **REPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX AU 31/12/2023**

La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette est majoritairement composée de taux fixe (68%). **La part de taux variable (indexé) dans notre encours est proche de celle des collectivités de notre strate.** Elle reflète notre volonté actuelle de ne pas s'engager sur des taux élevés à long terme (en moyenne supérieurs à 4,2 % en 2023)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUI 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)



❖ **GESTION ACTIVE DE LA DETTE EN 2023 :**

En complément des opérations de gestion courante (suivi régulier des contrats de prêts en cours, remboursement des annuités, ...), la stratégie de dette de la collectivité a été actualisée en 2023 autour de deux principaux axes que sont l'optimisation des frais financiers et la diversification des sources de financements. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été menées sur l'année 2023.

Diversifier car les tensions internationales sur le secteur bancaire et un contexte local spécifique ont mis en lumière une forte dépendance de nos sources de financement (96 % issu du secteur bancaire pour la Ville au 31/12/2023). Cela a conduit aux actions suivantes :

- La mobilisation d'un premier emprunt de 1 M€ avec la NEF (nouvel entrant dans notre panel de partenaires bancaires) en 2023,
- **La contractualisation d'un emprunt obligataire** (sous forme de placement privé). Il s'agit d'un emprunt auprès d'Abeille Secteur Public pour 9 millions d'euros au **taux fixe de 3,94 % sur 20 ans**.
- L'intégration de l'Agence France Locale à la consultation de 2023. Leur proposition n'a cependant pas été retenue au regard de la qualité des autres offres proposées.

Le second élément de cette stratégie est la partie « **optimiser la dette** » en développant des outils totalement sécurisés. La gestion d'échanges de taux (swap en anglais) et la mobilisation de comptes à terme (gain de 150 à 200 k€ / an) peuvent être des illustrations de cet objectif.

- Transformation d'un contrat de prêt classique de 6 M€ en contrat revolving pour permettre des remboursements temporaires et ainsi limiter les frais financiers,
- Placement en 2023 sur des comptes à termes des sommes issues de contentieux ou de legs dans l'attente de leur réemploi (+ 28 000€ attendus sur 2024).

En parallèle de cette gestion active de la dette, les nouveaux emprunts encaissés en 2023 ont les caractéristiques suivantes :

- **28 M€ de nouveaux emprunts optimisés dans un contexte de taux fixes très élevés**

Montant	Prêteur	Taux	Durée
1 000 000 €	La NEF	Fixe à 3,60%	15 ans
6 000 000 €	La Banque Postale	Variable E3M + 0,72%	20 ans
12 000 000 €	Arkéa	Indexé Livret A + 0,42%	20 ans
9 000 000 €	Abeille Secteur Public	Fixe à 3,94%	20 ans

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

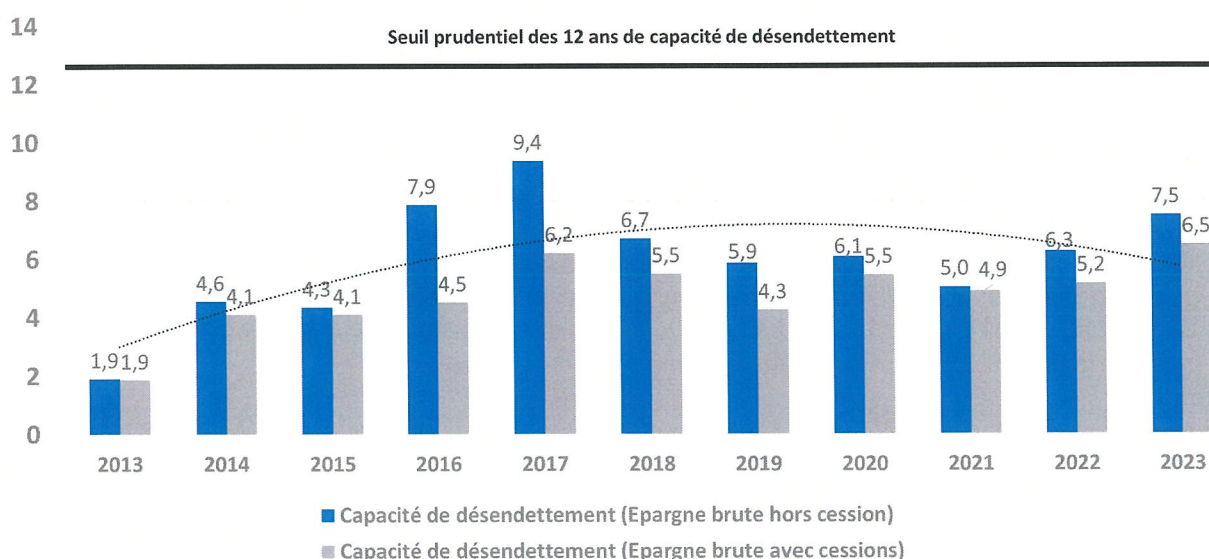
❖ **LA CAPACITE DE DÉSENDETTEMENT**

La capacité de désendettement traduit le temps nécessaire au remboursement de l'ensemble du capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute. **En 2023, ce ratio se situe à 7,5 ans** hors cession (6,5 avec cessions). Ce résultat reste loin du niveau prudentiel de 12 ans.

Le tableau et le graphique qui suivent permettent de visualiser ces éléments d'analyse :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Encours de dette au 31 décembre N en M€	159,9	157,9	164,0	179,5
Epargne brute en M€	29,3	32,2	31,8	27,7
Capacité de désendettement en nb d'années (avec cessions)	5,5	4,9	5,2	6,5
Capacité de désendettement en nb d'années (hors cessions)	6,1	5,0	6,3	7,5

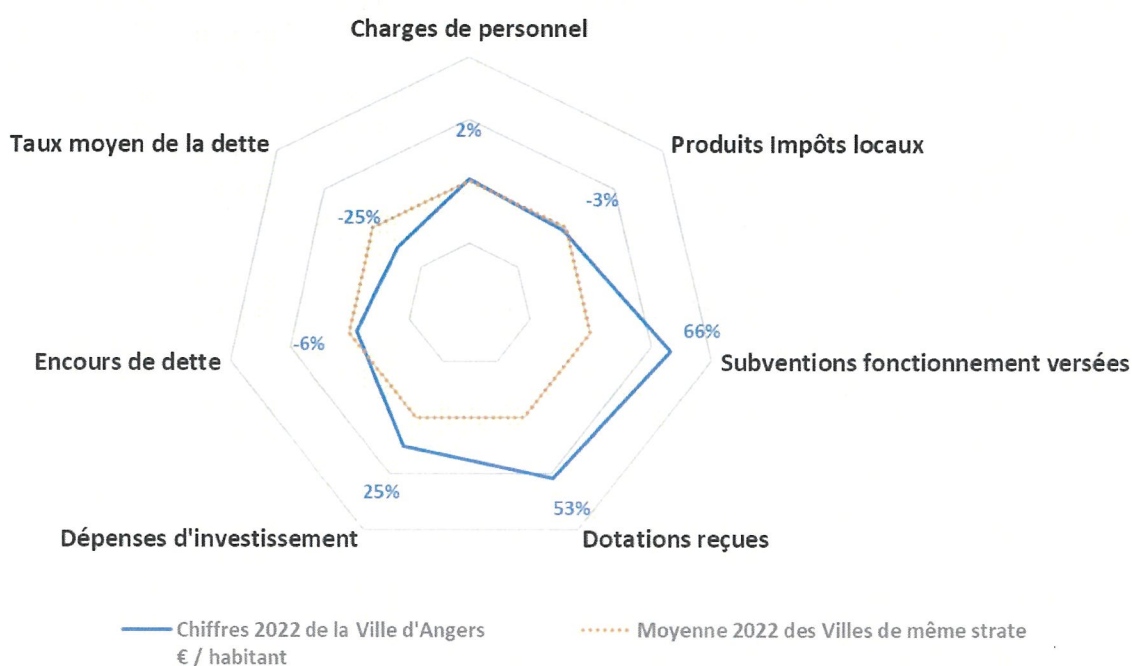
**Evolution de la capacité de désendettement
selon méthodologie retenue (avec ou hors cessions) en années**



■ **ANALYSE FINANCIERE (CHIFFRES DGFIP 2022) : COMMENT SE SITUE LA VILLE D'ANGERS ?**

Pour compléter notre analyse, vous trouverez ci-après le profil financier de la Ville d'Angers établi sur la base des derniers ratios connus, **soit 2022**, de la Direction Générale des Finances Publiques (Strate des 42 communes de + de 100 000 habitants). Ce graphique permet de comparer les ratios moyens des communes de même strate démographique à ceux de la ville d'Angers pour 2022. Notre Collectivité se caractérise par :

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUI 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)



- **un niveau d'investissement par habitant supérieur de 25 % à la moyenne,**
- **des subventions de fonctionnement supérieures de 66 % à la moyenne des communes de même strate,**
- **des ratios de dette favorables avec un niveau d'encours inférieur d'environ 6 % à la moyenne de la strate,**
- un ratio de DGF supérieur aux moyennes de la strate qui s'explique par un niveau de « dotation de solidarité urbaine » particulièrement marqué dans notre commune,
- Les charges de personnel, le produit des impôts locaux sont quant à eux proche de la moyenne.

	Chiffres 2022 de la Ville d'Angers €/ habitant	Moyenne 2022 des Villes de même strate	Ecart / Moyenne
Charges de personnel	731	718	2%
Produits Impôts locaux	705	726	-3%
Subventions fonctionnement versées	262	158	66%
Dotations reçues	330	215	53%
Dépenses d'investissement	365	292	25%
Encours de dette	1032	1096	-6%
Taux moyen de la dette	1,53%	2,05%	-25%

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

⇒ BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Le résultat de l'exercice 2023 se présente de la façon suivante (en k€) :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	43,20	103,80
Investissement	122,93	36,25
TOTAL RECETTES ET DEPENSES	166,13	140,05

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024
N° 5 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget principal et du budget annexe Boucle Optique Angevine de l'exercice 2023,

Arrête les résultats de l'exercice (hors résultats antérieurs) se décomposant comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de l'exercice
BUDGET PRINCIPAL	22 914 215,20	7 944 494,17	30 858 709,37
BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	-38 964,00	12 883,33	-26 080,67
BUDGET GENERAL	22 875 251,20	7 957 377,50	30 832 628,70

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	Résultat de clôture fin 2022	Part affectée à l'Investissement en 2023	Résultat de l'exercice en 2023	Résultat de clôture avant restes à réaliser	Soldes des restes à réaliser	Résultat de clôture
BUDGET PRINCIPAL	13 114 160,64	18 045 381,84	30 858 709,37	25 927 488,17	14 256 167,87	11 671 320,30
BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	72 204,44	36 252,43	-26 080,67	9 871,34	6 816,72	3 054,62
BUDGET GENERAL	13 186 365,08	18 081 634,27	30 832 628,70	25 937 359,51	14 262 984,59	11 674 374,92

Budget principal :

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 10, M. Anthony GUIDAULT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Budget annexe boucle optique angevine :

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part aux votes : M. Jean-Marc VERCHERE (sorti de la salle)

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Adjointe au maire aux solidarités actives et aux droits des femmes



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2024-154

Objet de l'acte : Compte administratif 2023 - Approbation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 24 juin 2024

Annexe : CA 2023 - Ville - Maquette budgétaire

CA 2023 - BOA - Maquette Budgétaire

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20240624-lmc1H43983H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H43983H1

Date de transmission en Préfecture : 03 juillet 2024

Date de réception en Préfecture : 03 juillet 2024